



©iStock - FatCamera

AESH : FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

Par **Aurore BENOSA**, responsable nationale Handicap AESH pour le SNALC

Après le rejet par les députés de la majorité du projet de loi relatif à l'inclusion des élèves en situation de handicap à l'assemblée, sous prétexte que le gouvernement avait déjà une feuille de route, nous avons assisté ce 22 octobre au lancement de « la concertation Ensemble pour une École Inclusive » par Mme CLUZEL et M. BLANQUER devant le Conseil National consultatif des Personnes en situation de Handicap (CNCPH).

CALENDRIER – 3 THÉMATIQUES – 4 GROUPES DE TRAVAIL			
1. Attendus des familles et des associations pour une scolarisation de qualité.	2. Un métier d'accompagnant d'élèves en situation de handicap attractif avec des perspectives d'avenir.	3. Mise en œuvre de l'expérimentation des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL).	
	2.1 Amélioration des conditions d'exercice.	2.2 Intervention sur les temps péri et extra-scolaires.	
Objectifs : ▶ Simplifier le processus de scolarisation. ▶ Rétablir une relation de confiance entre l'école et les familles à partir du PPS¹. ▶ Créer des pôles de ressources dans les établissements scolaires.	Objectifs : ▶ Mieux connaître et valoriser les spécificités et les missions des accompagnants. ▶ Poursuivre la montée en compétences des accompagnants au sein de l'équipe éducative. ▶ Structurer et animer un véritable réseau « métier accompagnant ».	Objectifs : Compléter le temps de travail des accompagnants sur les temps péri et extra-scolaires dans le respect du DEAES².	Objectifs : ▶ Coordonner en pôles les aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. ▶ Mobiliser tous les enseignants pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates.
	Concertation avec les organisations syndicales	Concertation avec les accompagnants et leurs représentants	Concertation avec les organisations syndicales
	Livrables envisagés : Formalisation de la gestion administrative et de procédures d'information des accompagnants. ▶ Circulaire concertée « missions et conditions d'exercice des accompagnants ».	Livrables envisagés : Co-construction d'un dispositif second employeur soumis : ▶ À expérimentation. ▶ À généralisation progressive après les expérimentations.	Lire notre article sur le PIAL : https://www.snalc.fr/national/article/4181/
Calendrier : 3 mois, de novembre 2018 à janvier 2019. Restitution des solutions à mettre en œuvre le 11 février 2019.			Élaboration d'un vademécum fin mai 2019.

Le SNALC qui parcourt les académies à la rencontre des collègues AESH et AVS ne peut que constater le décalage entre la politique ministérielle et la réalité du terrain.

Les objectifs présentés dans la thématique 2 manquent clairement d'ambition, nous sommes loin d'une politique à la mesure de l'enjeu du handicap et particulièrement de la scolarisation des élèves en situation de handicap !

Qu'attendent nos collègues ? Des réponses concrètes à leurs difficultés quotidiennes : LEUR STATUT ! LEUR SALAIRE ! DE LA CONSIDERATION ! Comment peut-on parler du « métier d'accompagnant » sans aborder l'évolution du statut ? Faire le choix de compléter le temps de travail dans le respect du DEAES (diplôme social et non éducation nationale) en multipliant les employeurs alors qu'il y a déjà 3 types de contrats (PEC, contractuels T2 et HT2) ! Le gouvernement se félicite de la diminution des AVS et de l'augmentation des AESH, mais c'est un processus enclenché sous le précédent quinquennat à la conférence nationale du handicap de mai 2016 à raison de 6 400 ETP/an sur 5 ans ! Ce gouvernement n'a en réalité créé que 4 600 postes d'AESH pour cette rentrée 2018. Il a voulu élargir dans la

(1) Projet Personnalisé de Scolarisation.

(2) Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social « éducation inclusive et vie ordinaire.»

hâte et la précipitation le vivier de recrutement des AESH mais n'a point donné de moyens conséquents : phénomène d'annonce ? C'est ainsi que nos collègues AVS qui postulent au bout de 9 mois de contrat aidé se voient refuser l'accès à un poste AESH et que certains, arrivés au terme des deux ans, ne sont pas pris faute de moyens octroyés aux académies. D'autres encore de droit public n'ont pas leur contrat reconduit sans même avoir eu d'entretien professionnel et ont pour toute réponse de l'inspection « nous n'avons pas à inscrire le motif de non reconduction d'après le rectorat ». Où est l'humanité, le respect envers ces personnes qui ont consacré deux, trois voire quatre ans de leur vie à aider, soutenir, faire progresser nos élèves en situation de handicap ? La réalité du terrain c'est l'accompagnant qui gagne 680€/mois obligé de faire 200 km de trajet par semaine avec le coût de l'usure de la voiture et du carburant, qui ne cesse d'augmenter, et qui n'a pour toute réponse du service AESH que la suivante : « Nous ne pouvons vous proposer autre chose », quand ils daignent répondre ! La réalité c'est cette mère se levant à 5h30 pour s'occuper de ses trois enfants avant d'enchaîner son travail d'AESH et deux autres emplois pour faire vivre sa famille, car avec un salaire d'accompagnant on est au-dessous du seuil de pauvreté.

La réalité c'est également cet accompagnant contraint de ne pas accepter le CDI, le service de coordination AESH ayant refusé de prendre en considération la situation de son propre enfant en situation de handicap et qui l'envoie en lycée où les heures sont incompatibles avec sa prise en charge.

La réalité c'est cette AESH qu'on oblige à prendre la moitié de la classe pendant que l'enseignant s'occupe de l'autre partie et ce de façon hebdomadaire.

La réalité c'est l'interdiction pour certains de prendre une pause à la récréation et à qui on impose de surveiller la cour en rotation avec les enseignants.

La réalité c'est comptabiliser 55 mn de travail à un AESH contre une heure pour un enseignant.

La réalité c'est refuser des formations ou ne pas en proposer malgré les textes et discours du ministère.

Enfin, la réalité c'est la grande majorité des AESH rencontrés sur le territoire qui ne connaissent pas l'existence de leur adresse professionnelle et leur NUMEN indispensables pour « exister » dans l'Édu-

cation nationale (si vous rencontrez encore des difficultés pour les récupérer, contactez le SNALC dans votre académie en cliquant ici : <https://www.snalc.fr/national/article/121/>, ou adressez un mail à aesh.snalc@gmail.com). Collègues accompagnants vous aurez lors des élections professionnelles **du 29 novembre au 6 décembre** l'opportunité de faire entendre votre voix, très peu d'entre vous ont voté aux dernières élections de 2014 alors comme le dit Josef Schovanec « la grande

joie, le grand plaisir lorsqu'on est concerné par le handicap c'est de faire mentir les pronostics ». **Ensemble nous pouvons agir, résister et bâtir les fondations d'un avenir meilleur : VOTEZ et faites VOTER SNALC.**

Le SNALC sera présent, défendra et portera vos revendications, recueillies au fil des réunions et formations dans les académies, lors des groupes de travail et d'audiences prochaines au ministère. ■

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE PREND-IL RÉELLEMENT SES RESPONSABILITÉS ?

Par **Loïc AYNE**, responsable national de l'enseignement privé

Attendue par la communauté éducative des établissements catholiques sous contrat, la conférence de presse de rentrée du Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique est une nouvelle déception.

Lors de sa conférence de presse de rentrée du jeudi 4 octobre 2018, Pascal BALMAND, secrétaire général de l'Enseignement Catholique, a martelé l'idée que son organisation « prenait ses responsabilités », notamment vis-à-vis des récentes réformes et que l'enseignement catholique ne devait pas servir de « variable d'ajustement ».

Après le désastre de la réforme du collège, largement soutenue par le SGEC et par les organisations syndicales majoritaires de l'Enseignement Catholique, qui a coûté de nombreux postes à nos collègues, **le SNALC n'est plus surpris d'entendre un discours complaisant et passéiste de la part de M. BALMAND concernant des réformes et annonces qui, malgré l'alternance politique, répondent à une logique déshumanisante.**

Non, Monsieur BALMAND, la réforme ne va pas « dans le bon sens », vous le savez, et non, ces réformes ne sont pas le fruit d'un « libéralisme tempéré (sic) ». Ils sont le fruit d'une politique d'austérité destructrice pour tous nos établissements, pour nos élèves et pour les enseignants.

Alors que des coupes budgétaires sont annoncées par le ministère (550 postes) et après une rentrée 2018 sans aucune création de poste dans le privé, vous

soulignez une hausse d'élèves (+2576, +0.1%) dans nos établissements sous contrat, ne sommes-nous pas en droit d'attendre, de votre part, un discours plus coloré, plus franc et surtout plus protecteur pour les acteurs de l'école et pour nos élèves ?

Ce que vous appelez sans sourciller des « redéploiements d'envergure », ce sont en réalité des enseignants contractuels licenciés ou en grande précarité, des personnels contraints de cumuler différents services dans plusieurs établissements et des élèves dans des classes toujours plus surchargées et pour un enseignement d'une qualité moindre.

Prendre vos responsabilités et « réenchanter l'École », ce n'est pas accepter la casse de l'Enseignement mais dénoncer, à l'instar de notre organisation syndicale et même de certains chefs d'établissement du privé sous contrat, ces « pertes sèches » qui mettent en difficulté l'École et qui ne correspondent aucunement à la vision humaine et humaniste que nous en

avons. Certains combats essentiels doivent être menés collectivement : la reconquête d'une École digne pour nos jeunes générations en est un.

Rentrée 2018 : discours de Pascal BALMAND - <https://www.youtube.com/watch?v=e4mWhLIFiz> ■

